

Code action : PO	N°fiche : PO.2	Réaliser des tournées de sensibilisation et de surveillance régulières auprès du public par des agents commissionnés (sensibilisation / répression), renforcées en période sensible
Objectif (s) à long terme visé(s)	Veiller à la compatibilité permanente entre l'accueil du public et la préservation du patrimoine et du paysage	
Objectif(s) du plan de gestion visé(s)	Faciliter la compréhension de la réglementation par le public et veiller à son respect	
LOCALISATION		
Ensemble du site, plus particulièrement aux entrées, le long des itinéraires et en périphérie des périmètres réglementaires saisonniers (cueillette, raquettes et hors-pistes).		
PROBLEMATIQUE		
L'ensemble du site nécessite une présence régulière sur le terrain pour l'information, la sensibilisation et la surveillance du public, en particulier en hiver et été, lors des saisons touristiques. L'objectif est double :		
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le public à la fragilité du site et lui expliquer la réglementation ; - Veiller au respect de cette réglementation. 		
DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> - Formation préalable au commissionnement pour le garde animateur SIVOM - Information, sensibilisation et surveillance générale sous forme de tournées de routine par le garde technicien ONF et le garde animateur SIVOM ou à l'occasion d'autres opérations de terrain sur le site, en particulier en saisons touristiques et pics de fréquentation (vacances scolaires) ; - Notation, photographie des infractions éventuelles, signalement au conservateur ; - En cas d'infraction caractérisée en présence du contrevenant, procédure adaptée au cas constaté (sensibilisation, rappel à la loi, PV, timbre-amende...) - Relations avec le prestataire éventuel de tournées de surveillance pilotées par la Région ; - Compte-rendu de la surveillance dans le bilan annuel d'activité. 		
CRITERES D'EVALUATION		
Diminution du nombre/de la gravité des infractions Enquête auprès des visiteurs pour voir si la réglementation est bien comprise (lien avec action ET.6)		
CALENDRIER		
DUREE DU PROGRAMME : 5 ans		
ANNEES 2016 à 2020		
Tournées d'information, de sensibilisation et de surveillance de routine / surveillance diffuse lors d'opérations d'autres types. Suites éventuelles aux infractions constatées.		
MAITRE D'OUVRAGE		MAITRE D'ŒUVRE
Office National des Forêts SIVOM des Saisies		En régie
PARTENAIRES TECHNIQUES		
Région Rhône Alpes Direction Départementale des Territoires Procureur de la République Réseau Police des réserves naturelles (régional / national) Socio-professionnels du tourisme (OTs, écoles de ski, accompagnateurs en moyenne montagne, etc.)		
COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS		
Voir tableaux synthétiques généraux. Le coût en personnel inclut la formation au commissionnement pour le garde animateur SIVOM.		